

RCS : ARRAS

Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01090

Numéro SIREN : 822 368 437

Nom ou dénomination : A B V

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2018 sous le numéro de dépôt 10237

ABV

Agencement Bois Verre
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros

Siège social :

42 rue Adulphe Delegorgue
62 970 Courcelles les Lens

RCS LILLE METROPOLE : 822368437 00015

GREFFE DU TRIBUNAL

25 AVR. 2018

DE COMMERCE D'ARRAS

*En l'absence de
l'original*

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

de l'Assemblée Générale Extraordinaire

du 05 / 04 / 2018

L'an deux mille dix huit, et le cinq avril, à dix huit heures, les Actionnaires de la SAS **ABV** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sis 42 rue Adulphe Delegorgue 62 970 Courcelles les Lens, sur convocation faite par lettre simple adressée le 14/03/2018 à chaque Actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Actionnaire participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de Mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mr Eric PIPELART en sa qualité de Président de la Société.

Mme Nathalie PIPELART, Actionnaire représentant tant par elle-même que comme Mandataire le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelée comme Scrutateur.

Mr Richard PIPELART est désigné comme Secrétaire.

MC. [Signature] EP

ABV

La feuille de présence, certifiée exacte par les Membres du Bureau, permet de constater que les Actionnaires présents ou ayant donné pouvoir possèdent 50 sur les 50 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum nécessaire pour les droits de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le Bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des Actionnaires.
- La feuille de présence et la liste des Actionnaires.
- Le rapport du Président.
- Un exemplaire des statuts de la Société.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Monsieur le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux Actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Madame Pipelart Nathalie née Caré demeurant au 16 rue pierre Mendes France 59 112 Annoeulin comme Directrice Générale conformément aux dispositions 18 de nos statuts.

- Questions diverses.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le rapport du Président.

Puis, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide conformément aux dispositions 18 de nos statuts la nomination de Madame Pipelart Nathalie née Caré demeurant au 16 rue pierre Mendes France 59 112 Annoeulin comme Directrice Générale.

Cette dernière en acceptant les fonctions et y apposant la mention « bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale » en fin de probés verbal.

NC 

EP

A B V

Cette résolution est mise aux voix:

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	50	0	0

☐ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des Actionnaires.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est mise aux voix:

	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	12	0	0

☐ Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des Actionnaires

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Membres du Bureau.

Le Président,



Le Scrutateur,



Le Secrétaire,

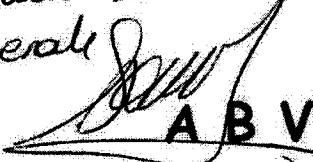


Bon pour acceptation des
fonctions de direction
générale

NC.



CP



ABV